

## BILAN DE L'EXERCICE 2022

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

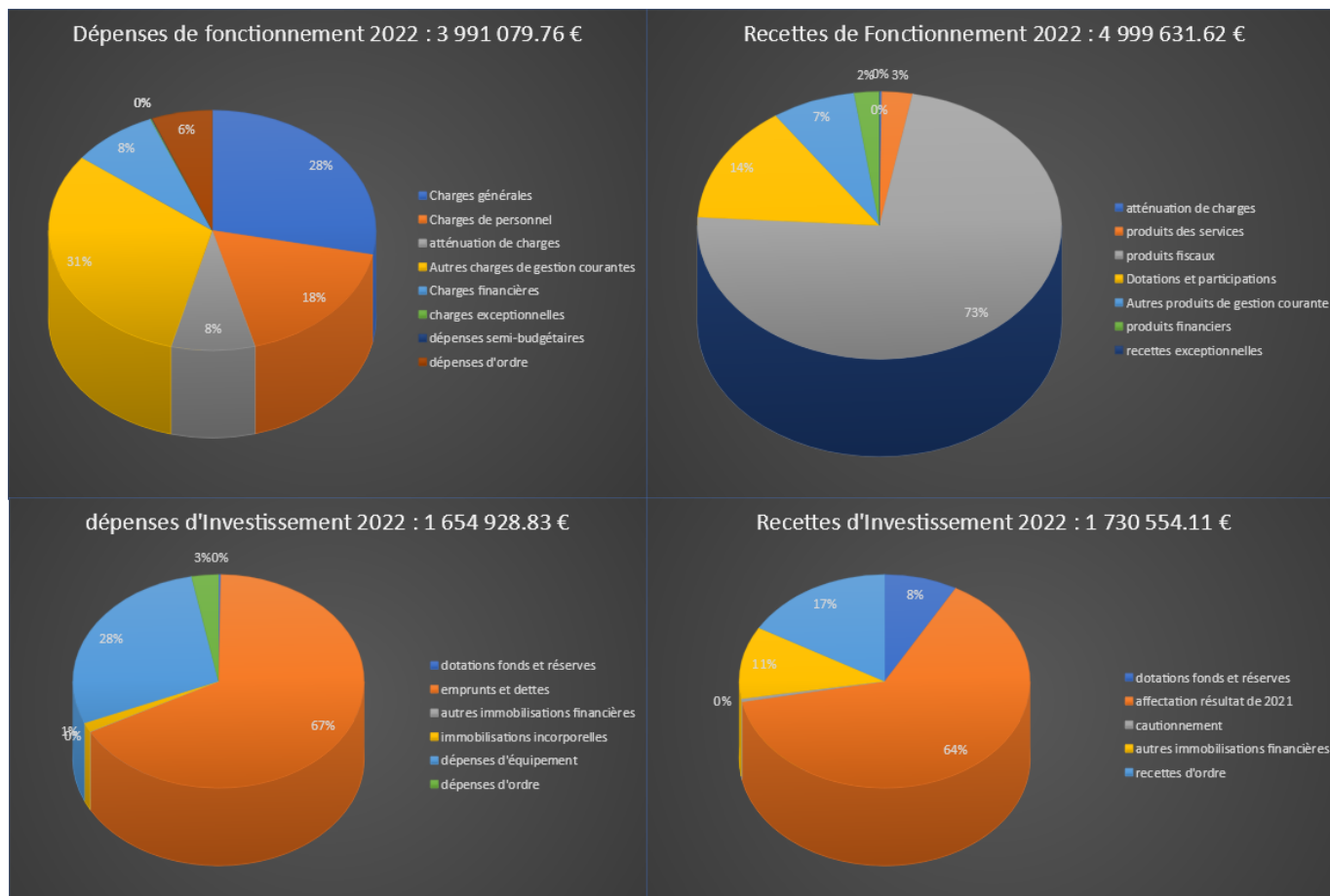
les dépenses liées au bon fonctionnement de la commune et de ses services (charges de personnel, factures d'entretien et de fournitures, énergies, animations, subventions aux associations, cotisations aux organismes intercommunaux et syndicats)

les recettes provenant des services, de la fiscalité locale (taxes foncières/habitation) et des dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement)

### SECTION D'INVESTISSEMENT

les dépenses de valorisation du patrimoine communal : acquisition de biens immobiliers et/ou de matériel, travaux de voirie, de construction ou de réseaux, ainsi que les annuités des emprunts contractés (remboursement du capital) ;

les recettes provenant pour leur majeure partie des subventions d'équipement (Etat, Département, Région, Agglo), du Fonds de compensation de la TVA, des taxes d'urbanisme...



**L'exercice 2022 se clôture ainsi :**

DETAIL	RESULTAT CUMULE ANTERIEUR AU 01/01/2022	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE 2022 (recettes - dépenses)	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2022
SECTION D'INVESTISSEMENT	-857 895.43 €		75 625.28 €	-782 270.15 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 103 719.21 €	-1 103 719.21 €	1 008 551.86 €	1 008 551.86 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>509 878.90 €</b>	<b>333 117.51 €</b>	<b>1 084 177.14 €</b>	<b>226 281.71 €</b>

excédent de clôture cumulé

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 1 008 551.86 €, alors que la section d'investissement présente un déficit cumulé de - 782 270.15 €.

A cet arrêté des comptes s'ajoutent les restes à réaliser d'investissement (dépenses et recettes engagés en 2022 et non terminés) qui sont reportés sur le budget 2023.

Ces restes à réaliser : -147 793.70 € en dépenses et 431 390.89 € en recettes soit un report positif de 283 597.19 € en section d'investissement.

En dépenses les restes à réaliser concernent des travaux sur les bâtiments communaux (mairie, patinoire) et des études non terminés en 2022

En recettes les restes à réaliser concernent des subventions non perçues.